



FORMATION



ASSURER LA SÉCURITÉ DES ARTISTES ET DES PUBLICS DANS LES FESTIVALS

Mercredi 6 et Jeudi 7 Décembre 2017 (9h30-18h)

INTERVENANT : Yvan HINNEMANN, Les Événementielistes

Formé à l'Opéra de Lyon comme régisseur de scène et assistant mise en scène, Yvan Hinnemann occupe ensuite tout au long de son parcours professionnel l'ensemble des postes de coordination des métiers du spectacle, de la scénographie à la mise en scène, en régie générale, en direction de production ou technique. Depuis plus de trente ans, il évolue comme coordinateur général dans le secteur événementiel au service d'importantes manifestations grand public (Bicentenaire de la Révolution en 1989, Commémorations de l'An 2000, Journées Mondiales de la Jeunesse 1997, Stade de France 1998, Cérémonies des 50ème et 60ème anniversaires de la Libération de Paris, Commémoration Internationale du 70ème anniversaire du Débarquement en Normandie, le Centenaire de la Bataille de Verdun, le Festival Solidays et le Festival Lollapalooza, mais aussi les Hommages nationaux aux victimes des attentats de ces deux dernières années). Dans le prolongement de cette profession d'organisateur, Yvan Hinnemann met également son expérience au service de différentes institutions comme les collectivités territoriales, la Présidence de la République, les Ministères, mais aussi pour les Associations humanitaires, en tant que consultant et conseiller technique lors de missions d'accompagnement pour des opérations événementielles complexes.

CONTEXTE DE LA FORMATION

La sécurité est devenue une question fondamentale pour les organisateurs de manifestations culturelles. Des aléas météorologiques à la crainte d'attentats, les directeurs et le personnel des festivals se doivent de prendre conscience de leurs devoirs et des moyens d'action à mettre en place pour le bon déroulement de leur projet. Les notions de sécurité et de sûreté seront au cœur de cette formation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Appréhender et comprendre deux notions de plus en plus importantes au sein des festivals : sûreté et sécurité.
- Assurer la sûreté et la sécurité de ses publics et des artistes reçus.
- Maîtriser le budget dédié à la sécurité
- Evaluer les mesures obligatoires à mettre en place dans son festival

Fédération française des festivals de musiques et de spectacles vivants

Hôtel de Massa
38, rue du Faubourg Saint-Jacques
75014 Paris

Site
téléphone
fax
e-mail

www.francefestivals.com
01 56 81 01 05
01 56 81 05 85
contact@francefestivals.com

ORGANISÉE PAR

France Festivals

PUBLIC VISÉ

Directeurs(ices), administrateurs(ices), Président(es) et chargés de communication ou de relations avec les publics, directeurs et régisseurs techniques

PROGRAMME

Mercredi 6 et Jeudi 7 décembre de 9h30 à 18h00 (2 journées en 4 séances)

Séance 1 : Le contexte général

- Distinction entre les notions de sécurité et de sûreté et leurs différentes obligations
- Rappel et présentation des obligations des organisateurs (dossiers Mairie, Préfectures, les déclarations de manifestation)
- Les assurances, les coûts de la sécurité et de la sûreté dans une production et l'incidence sur la billetterie
- Les dossiers d'instructions et dossiers techniques de sécurité à mettre en place
- La sûreté et la sécurité au cœur de l'administration et des règlements

Séance 2 : La sécurité

- Les repérages, les choix des lieux et l'analyse des lieux en termes de sécurité
- Apprendre l'analyse des risques et savoir trier les priorités
- Prévoir toutes les formes de sécurité : incendie, évacuations et issues, les sécurités techniques, les conditions de travail des employés, appréhender ses lieux de festivals avec professionnalisme
- Les salles de spectacle, les églises, les chapiteaux, les places publiques, les lieux marginaux : savoir déterminer sa sécurité en fonction de la jauge de public et des spectacles proposés
- Planifier la mise en place des lieux pour répondre aux impératifs de sécurité, bien repérer, financer, agir
- Gérer son lieu, les entrées, les accueils, les évacuations secours, maîtriser les coulisses pour les artistes, sécuriser son site
- S'assurer contre les risques météo, incendie, dégâts des eaux
- Gérer les annulations, les reports, les dédommagements

Séance 3 : La sûreté

- La protection des personnes, la « sécurité publique » : les rassemblements obligent à mettre en place des moyens humains en complément de la sécurité des lieux
- Le gardiennage, la sûreté, la protection rapprochée des artistes, la gestion du public : quel type de sûreté mettre en place.

Fédération française des festivals de musiques et de spectacles vivants

Hôtel de Massa	Site	www.francefestivals.com
38, rue du Faubourg Saint-Jacques	téléphone	01 56 81 01 05
75014 Paris	fax	01 56 81 05 85
	e-mail	contact@francefestivals.com

- Les contrôles des entrées, les palpations, les consignes, le criblage des personnes, les gestions de foule classique, les cas normaux d'accueil de public, les gestions de crise, les risques sérieux, les attentats, les confinements, les interfaces avec les autorités
- Les secours santé, le médical, les relations avec les services de police ou les pompiers : appréhender sa sûreté.
- Bien connaître et repérer ses lieux pour maîtriser sa sûreté.
- Les obligations des sociétés de sûreté et de gardiennage.
- L'incidence financière de la sûreté

Séance 4 : L'atelier

- Etude de cas concrets, analyse de sujets vécus, présentations de situations et débats collectifs pour appréhender les raisonnements sécuritaires
- Raisonner en fusionnant les notions de sécurité et de sûreté.
- Comprendre à terme que ces 2 mots sont totalement reliés l'un à l'autre.

Conclusion de l'atelier :

Les festivals : lieux de sécurité multiples et divers, se sentir confiant pour bien les organiser.

LIEU

FIAP Jean Monnet – Salon Amsterdam (30, rue Cabanis - 75014 Paris)

Tél : 01 43 13 17 00

INSCRIPTIONS

Les inscriptions se feront en ligne par ordre d'arrivée. Le nombre de places étant limité, nous vous recommandons de confirmer votre participation dans les meilleurs délais. Nous nous réservons par ailleurs la possibilité de n'accepter qu'un participant par organisation en cas d'affluence. Cette inscription vaut engagement et fera l'objet d'une facturation ultérieure.

Inscriptions en ligne jusqu'au vendredi 24 novembre à 17h sur :

<https://goo.gl/forms/rvqakF6FEg3Yx99f2>

Montant de la formation :

- 600 euros HT pour les salarié(e) non membres de France Festivals et des fédérations partenaires de France Festivals
- 300 euros HT pour les salarié(e)s membres de France Festivals et des fédérations partenaires de France Festivals
- 50 euros HT pour les bénévoles qui ne peuvent accéder aux fonds de formation professionnelle

La prise en charge de cette formation est possible auprès de l'AFDAS. Il convient d'en faire la déclaration en amont (numéro d'agrément de formation : 11 75 40 93 275)

Fédération française des festivals de musiques et de spectacles vivants

Hôtel de Massa	Site	www.francefestivals.com
38, rue du Faubourg Saint-Jacques	téléphone	01 56 81 01 05
75014 Paris	fax	01 56 81 05 85
	e-mail	contact@francefestivals.com